

### une carte nationale d'identité (CNI) ou un passeport ?

- 1** Faites votre pré-demande en ligne sur l'Agence Nationale des Titres Sécurisés, ANTS :

<https://ants.gouv.fr/>

**Conseil** : Connectez-vous sur le site de l'ANTS avec *France Connect*

- 2** Prenez RDV en ligne avec nos services pour déposer votre dossier :

<https://mavillealademande.mairiepse.fr/public/indexv2/index/city/16>

- 3** Le jour du RDV :

- Les mineurs doivent **obligatoirement** être présents
- Présentez-vous avec les **originaux** des documents indiqués à la dernière étape de votre pré-demande sur ANTS ou vérifiez sur service public les pièces nécessaires en fonction de votre situation :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19810>

#### Conseils :

1. Nous portons à votre connaissance que le justificatif de domicile qui génère **le moins de rejet** de dossier est : → Le **dernier avis d'impôt** sur le revenu
2. La photo ne doit jamais avoir été utilisée et être de moins de 6 mois.
3. Les CNI établies après le 1<sup>er</sup> janvier 2004 ont été prolongées de 5 ans. Aucune demande ne pourra être prise en compte dans ce cas de figure.

- 4** Retrait de votre carte d'identité ou de votre passeport :

Entre 4 et 8 semaines, vous recevez un SMS vous informant de la disponibilité de vos papiers d'identité.

**P**résentez-vous, **sans RDV**, afin de récupérer votre titre d'identité &, le cas échéant, **ramenez impérativement**, vos anciens papiers d'identité.

Du lundi au jeudi : 8 H 30 – 17 H 30 - le vendredi 16 H 30 - le samedi 8 H 30 – 12 H 30

**Au plaisir de vous accueillir !**